

Projet Pédagogique

2025-2026

Les 4 Saisons

Sommaire

Le projet pédagogique	P.1
L'ALAE	P.3
Présentation de l'ALAE	P.4
1) L'organisateur	
2) Le service périscolaire	
3) Les équipes	P.5
a- L'équipe d'animation des lundis, mardis, jeudis et vendredis	
b- L'équipe d'animation des mercredis	
c- Les rôles	
4) La structure	P.7
a- Nature de l'accueil	
b- Le public accueilli	
c- Le fonctionnement	
d- Les temps d'accueil	
e- Les journées types	
f- Les locaux	
Constat	P.12
Objectifs	P.12
Evaluation et Conclusion	P.13

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document obligatoire qui va permettre de présenter l'organisation générale de l'accueil périscolaire en évoquant les ambitions éducatives, les objectifs, les moyens et l'organisation générale de la structure, sur les temps périscolaires de la semaine scolaire et les mercredis.

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement.

Article R227-25 DU Code de l'Action Sociale et des Familles Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 22 JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006.

La personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 met en œuvre le projet éducatif sauf lorsqu'il s'agit de séjours définis au 4° du I du même article, dans les conditions qu'il définit dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil.

La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il précise notamment :

1° La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;

2° La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

3° Les modalités de participation des mineurs ;

4° Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;

5° Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;

6° Les modalités d'évaluation de l'accueil ;

7° Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Le projet pédagogique est un travail d'équipe. Il est pensé et réalisé avec l'équipe d'animation au complet (animateurs et directeur).

Nous partons d'un constat ([poser le diagnostic](#)) par rapport à l'année précédente.

Ensuite nous réfléchissons aux valeurs, et objectifs pédagogiques que nous voulons transmettre aux enfants et comment y arriver (définir les objectifs et les actions à conduire).

Ensemble nous cherchons par quel moyen on va pouvoir transmettre ces valeurs, ces objectifs. Il faut que l'action qui va être menée fasse sens (mettre en cohérence les actions proposées).

Puis les animateurs planifient et organisent les activités (par période) qui vont permettre d'atteindre les objectifs posés précédemment (définir l'organisation, planifier).

Au cours de l'année l'équipe d'animation va réaliser les activités programmées. Si besoin ils vont pouvoir modifier leur planning d'activité afin de suivre au mieux le projet pédagogique (mettre en œuvre, réguler).

Enfin en équipe nous évaluons notre travail, si nous avons réussi ou pas à atteindre les objectifs (évaluer les effets). Nous le faisons en fin de chaque période le bilan afin de pouvoir nous améliorer sur la période suivante.

Ce projet est indispensable pour l'équipe d'animation il sert de référence tout au long de la période d'accueil. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

- Poser un diagnostic partagé (un état des lieux...)

- Définir objectifs et les actions à conduire

- Mettre en cohérence les actions proposées

- Définir l'organisation, planifier

- Mettre en œuvre, réguler

- Évaluer les effets

L'ALAE

Accueil de Loisirs Associé à l'École

Qu'est-ce qu'un ALAE ?

L'ALAE est un service municipal agréé par la direction départementale de la jeunesse et des sports, réglementé dans le cadre des accueils périscolaire. Il accueille les enfants de l'école sur les temps périscolaire (matin, midi et soir) après inscription et réservation des familles.

C'est une structure éducative et de loisirs et pas seulement un lieu de garde.

L'ALAE prend en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations. L'aider à se construire est une priorité.

L'ALAE est un lieu où l'enfant peut se construire des valeurs, il y apprend à trouver sa place au sein d'un groupe, à s'affirmer.

Pour accéder à cet équilibre, le temps de l'accueil s'organise avec des projets d'activités en lien avec le projet pédagogique.

Il permet aussi aux familles de concilier vie professionnel et familiale. Cet accueil a une vocation sociale et éducative.

Présentation de l'ALAE

1) L'organisateur

La Mairie de Varilhes

Mme Esteban Martine (Mme le Maire)

Place de l'Hôtel de Ville

09120 Varilhes

05.61.60.73.24



L'organisateur, bénéficie de subventions allouées par la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ariège. La Caf de l'Ariège ainsi que d'autres partenaires institutionnels accompagnent, aident, conseillent et contrôlent les structures d'accueil d'enfants mineurs (ALAE).

2) Le Service Péri-scolaire

La Mairie de Varilhes

Mme Berthelot Marie (Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaire et péri-scolaire)

mberthelot@mairievarilhes.fr

Mme Massat Elisabeth (Responsable du pôle scolaire et péri-scolaire)

emassat@mairievarilhes.fr

Mme Laffont Ricaud Alexandra (Régisseur ALAE, cantine, mercredi)

regieperiscolaire@mairievarilhes.fr

Place de l'Hôtel de Ville

09120 Varilhes

05.61.60.73.24



3) Les équipes

a- L'équipe d'animation des lundis, mardis, jeudis et vendredis

Mme Nesmon Mily (Directrice ALAE)

Mme Mercandier Stéphanie (Animatrice et responsable cantine)

Mme Sarrias Catherine (Animatrice et ATSEM)

Mme Delpy Véronique (Animatrice et ATSEM)

Mme Carrière Lisa (Animatrice)

Mme Da Cunha Valérie (Animatrice et ATSEM)

Mme Authié Marie (Animatrice)



b- L'équipe d'animation des mercredis

Mme Champion Emilie (Directrice)

Mme Sarrias Catherine (Animatrice)

Mme Da Cunha Valérie (Animatrice)

Mme Morvan Marianne (Animatrice)

Mme Bouleté Emmanuelle (Animatrice)

Mme Authié Marie (Animatrice)

c- Les rôles

Le directeur :

Il assure le lien entre les familles, les équipes d'animation, le corps enseignant, le responsable du pôle et la mairie employeur.

Il organise et coordonne la mise en place des activités, les réservations ALAE et cantine.

Dans son organisation, il s'assure de la sécurité physique et morale des enfants.

Il encadre et pilote l'équipe d'animation.

Il gère le budget alloué pour l'année civile.

Il répond aux exigences des instances institutionnelles.

Il assure le lien avec la hiérarchie.

Il s'assure que les lieux d'accueil répondent aux exigences de sécurité et d'hygiène.

L'animateur :

Il propose, organise et encadre des activités en lien avec le projet pédagogique. Il réalise son bilan.

Il assure la sécurité physique et morale des enfants.

Il est à l'écoute de l'enfant.

Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles aux activités.

Il sait adapter les activités selon l'âge des enfants, l'environnement et les conditions météorologiques.

Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas et se doit de « rebondir ».

Il transmet les informations au directeur ALAE.

Il aide à la découverte du goût et à l'autonomie lors de la prise des repas.

Il crée les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées.

4) La structure

Groupe Scolaire Paul Delpech

Avenue du 8 Mai

09120 Varilhes

a- Nature de l'accueil :

Le service périscolaire de la ville de Varilhes propose un Accueil de Loisirs Associé à l'École. Ce service municipal fonctionne à l'année sur les temps périscolaires ainsi que les mercredis à la journée durant chaque période scolaire. Lors des petites et grandes vacances l'ALAE ne fonctionne pas.

b- Le public accueilli

L'ALAE Paul Delpech accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans du groupe scolaire Paul Delpech. Le mercredi nous accueillons également les enfants de l'école de Laborie et de l'école de Vernajoul.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge sur les temps d'activités, afin d'être sur une activité adaptée à leur capacité. Chaque jour plusieurs activités sont proposées et l'enfant est libre de choisir ce qu'il souhaite faire afin qu'il prenne plaisir à fréquenter l'ALAE et que son rythme soit respecté.

c- Le fonctionnement :

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) accueille les enfants scolarisés du groupe scolaire Paul Delpech et pour le mercredi il est accueilli également les enfants du groupe scolaire de Laborie et de Vernajoul. Ceci uniquement sur la période scolaire.

Afin de pouvoir fréquenter la structure le responsable légal doit au préalable réaliser l'inscription administrative via le portail famille avant le 23/07/2025 et doit inscrire aux activités souhaitées.

Les réservations se font via le portail famille au maximum une semaine avant la date de fréquentation de l'ALAE.

d- Les temps d'accueil :

En ce qui concerne les lundis, mardis, jeudis et vendredis les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h50 (les enfants doivent être déposés avant 8h40) ; de 12h à 13h50 avec possibilité de déposer les enfants n'ayant pas pris leur repas à la cantine entre 13h15 et 13h20. Les départs sont réalisés entre 17h et 18h30. Les arrivées et les départs des enfants se font de manière échelonnée.

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI				
	Plage 1	Plage 2	Plage 3	Plage 4
7H30 - 8H40	Matinale avant école			
12h - 13h50		Temps méridien ALAE + REPAS		
Arrivée de l'enfant entre 13h15 et 13h20			Temps méridien ALAE SANS REPAS	
17h - 18h30				Fin de journée après l'école

En ce qui concerne les mercredis les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h avec des possibilités de réservation à la journée ou la demi-journée.

MERCREDI					
	Possibilité accueil 1	Possibilité accueil 2	Possibilité accueil 3	Possibilité accueil 4	Possibilité 5
7H30 - 9H Accueil arrivées	1/2 journée sans repas MATIN	1/2 journée avec repas MATIN			Journée entière MATIN + REPAS + APRES -MIDI
9H - 12H Activités	départ de l'enfant entre 11h45 et 12h	départ de l'enfant de 13h20 à 14h			

12h - 14H Pause méridienne avec prise du repas				1/2 journée avec repas APRES MIDI	
14H - 17H Activités			1/2 journée sans repas APRES MIDI	Arrivée de l'enfant entre 11h45 et 12h	
16h00 - 18h Accueil départs			Arrivée de l'enfant entre 13h20 et 14h		

Les jours d'école et le mercredi, les enfants sont regroupés entre maternelles et élémentaires 30mn à l'arrivée du personnel et 30 mn avant la fermeture du soir jusqu'à l'arrivée des parents.

e- Les journées types :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

7h30-8h50 :

Les enfants sont accueillis de manière échelonnée de 7h30 à 8h40 puis répartis par niveau et selon leur envie sur une activité. De 8h40 à 8h50 c'est un moment de rangement commun et un temps de passage aux sanitaires. C'est également le moment pour l'enfant de retrouver son institutrice et de retourner en classe.

12h-13h50 :

Les animatrices vont chercher les enfants qui ont réservé la cantine directement dans les classes. Ils sont ensuite dirigés vers la cantine afin de se restaurer. Les élémentaires mangent en deux groupes et les maternelles en un seul groupe.

Une fois le repas terminé les enfants se dirigent vers les locaux de l'ALAE. Des activités leurs sont proposées après un passage aux sanitaires obligatoire pour les maternelles et en autonomie pour les élémentaires.

Les activités se terminent à 13h45 afin de pouvoir ranger le matériel utilisé. A 13h50 les institutrices arrivent dans la cour et prennent le relais.

17h-18h30 :

Les animatrices vont chercher les enfants qui ont réservé l'ALAE directement dans les classes.

Les élémentaires se dirigent vers la salle de motricité ou dans la cour (selon la météo) afin de faire noter leur présence sur la tablette. A 17h15 les enfants sont dirigés vers les activités.

Les maternelles se dirigent vers la salle de motricité, ils attendent que l'appel des élémentaires soit fait afin de se faire noter sur la tablette à leur tour. Ils sont ensuite répartis sur les activités.

De 17h15 à 18h30 le départ des enfants est réalisé de manière échelonnée.

Mercredi

7h30-9h :

Les enfants des écoles Paul Delpech, Laborie et Vernajoul sont accueillis sur l'ALAE du groupe scolaire Paul Delpech. Les arrivées se font de manière échelonnée. Les enfants élémentaires et maternelles sont ensemble le temps d'accueillir tous les enfants.

9h-11h50 :

Les enfants sont séparés par niveaux. Un passage aux sanitaires est réalisé avant le début des activités. Ensuite l'enfant se dirige vers l'activité de son choix.

A 10h une pause dans les activités se fait afin de prendre une collation et de refaire un passage aux sanitaires.

Puis de 10h30 à 11h45 les activités reprennent. A 11h45 c'est le moment du rangement et du départ pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine et accueillir les enfants sont susceptibles d'arriver.

12h-14h :

Après un passage aux sanitaires les enfants sont amenés à la cantine afin de prendre le repas. Une fois le repas terminé et le passage aux sanitaires effectué les enfants se redirigent dans les locaux de l'ALAE.

De 13h à 14h les enfants sont en activités libres ou spontanée. A partir de 13h20 et jusqu'à 14h les enfants qui sont inscrits à la demi-journée peuvent faire leur départ et d'autres sont accueillis pour l'après-midi.

14h-16h :

Les enfants sont répartis selon leur niveau et leur envie pour les activités. Plusieurs activités sont proposées et les enfants peuvent changer d'activités au cours de l'après-midi.

A 15h50 les activités s'arrêtent afin de ranger le matériel et se regrouper pour prendre le goûter fourni par les familles.

16h-16h30 :

Prise de goûter tous ensemble, les maternelles et les élémentaires. C'est un moment de convivialité, de partage et d'entraide.

16h-18h :

Des activités libres et spontanées sont proposées. Ce ne sont pas des activités guidées car c'est le moment des départs échelonnés.

f- Les locaux :

Nos locaux se trouvent au sein du groupe scolaire Paul Delpech. Ce sont les mêmes toute la semaine.

Les maternelles disposent :

- Une cour extérieure
- Une salle de motricité
- Une salle d'activité manuelle
- Une salle d'activités « calme » commune avec les élémentaires
- Un dortoir
- Un bloc sanitaire



Les élémentaires disposent :

- Une cour extérieure avec deux préaux
- Une salle de motricité
- Une salle d'activité manuelle
- Une salle de bricolage
- Une salle d'activités « calme » commune avec les maternelles
- Deux blocs sanitaires

Nous avons l'opportunité de pouvoir profiter du stade de foot, du terrain de basket et du city parc qui se trouvent à proximité de l'école et maintenant nous pourrons profiter aussi du parc urbain aménagé.

La cantine se trouve dans un autre bâtiment très proche de l'école. Elle est séparée en deux :

- Pour les maternelles un réfectoire avec bloc sanitaire. Les enfants sont servis à table.
- Pour les élémentaires un self et un bloc sanitaire sont à leur disposition.

Constat

1) Analyse

L'année passée, nous avons constaté qu'une majorité des enfants inscrits à l'ALAE fréquentaient le service sur les trois temps (matin, midi, soir). Cela représente une bonne partie de leur journée c'est pourquoi nous avons à cœur que l'enfant se sente bien et épanoui dans notre service.

2) Nos attentes

Que les enfants fréquentent l'ALAE avec plaisir, qu'ils s'épanouissent à travers les activités proposées ou simplement en étant dans une partie de l'ALAE qu'ils auront décorée eux-mêmes selon leur gout. L'ALAE étant un lieu d'amusement, de détente, créativité et de construction de soi il est primordial pour nous, que l'enfant ne voit pas l'ALAE comme une contrainte.

Objectifs

“S'approprier l'ALAE a travers les 4 saisons“

Cette année nous avons choisi de travailler sur le thème des « 4 saisons » pour atteindre nos objectifs.

S'approprier son environnement :

- Intérieur/Matériel : Etablir des repères concrets avec l'aménagement de l'espace, rangement adapté, ... Permettre à l'enfant de comprendre la valeur du matériel à travers la réparation, la création de jeu ou d'objet servant au bon fonctionnement de l'ALAE.
- Extérieur/Nature : définir des espaces concrets de jeu, découverte du jardinage, de la faune et la flore Varilhoise. Permettre à l'enfant de se reconnecter à la nature et si les mesures de sécurité nous le permettent, découvrir les balades aux alentours de l'école.
- Permettre à l'enfant de développer sa créativité avec la décoration des salles et de la cour ALAE en lien avec le thème et par période.
- La création des règles en collaboration avec les enfants. Permettre à l'enfant de comprendre le bon fonctionnement de l'ALAE et qu'il puisse s'y sentir épanoui et à sa place.

L'évaluation et la conclusion

Ce projet sera évaluable et rectifiable tout au long de l'année. Une remise en question du projet se fera selon le déroulé de celui-ci et par période.

Les questions que nous nous posons :

- Les objectifs sont-ils cohérents entre eux ?
- Les moyens humains, financiers, matériels sont-ils adaptés ?
- Est-ce que l'activité réalisée a eu l'effet escompté ? A-t-elle aidé à atteindre l'objectif posé ?
- Que peut-on mettre en place pour un temps d'animation plus adapté, plus « efficace » ?
- ...

L'évaluation se fait tout au long de l'année sous forme de réunion.

Ce projet est donc évolutif. L'équipe d'animation mettra tout en œuvre pour réaliser au mieux le projet pédagogique et atteindre les objectifs définis.

Notre priorité reste le bien-être des enfants et leur épanouissement au sein de notre structure ALAE du groupe scolaire Paul Delpech.



« L'arbre des 4 saisons »